



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Metz

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr
1203 87 28 30 87

Metz, le 14 janvier 2019

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Monsieur le Maire
Mairie
27 rue principale
57660 GRENING

Objet : Dossier de déclaration concernant : L'enlèvement des matériaux sous le pont de la RD 29b sur le ban communal de GRENING

Réf : AS/SGMS

P.J :

- Dossier de déclaration
- Récépissé déclaration
- Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Enlèvement des matériaux sous le pont de la RD 29b sur le ban communal de GRENING.**

Ce dossier a été déposé par:

Communauté d'Agglomération
Saint Avold Synergie
10-12 rue du Général de Gaulle
57500 Saint Avold

Je vous transmets, sous pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57- 2018- 00533
- une copie du courrier de notification

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de **un mois** minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE POTIER